



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 64

Nombre de Conseillers municipaux présents : 45

Date de la convocation : Jeudi 12 février 2026

Délibération n° : DCM_2026_053

Matière 3.5.2

Le jeudi 19 février deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(45) Philippe Bâcle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Sébastien Dessein, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Joris Rafleau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Marina Saudreau, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(16) Anne-Marie Avy, Gaëtan Barreau, Guillaume Benoist, Claude Brel, Aurélie Brunet, Stéphane Buron, Caroline Fonteneau, Christian Gaborit, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Lydie Jobard, Mathieu Leray, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann et Claire Steinbach.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (3)

Stéphane Gandon	Martin Benoît
Florence Poupin	Cédric Bouttier
Thierry Rousselot	Céline Bonnin

Secrétaire de séance : Christelle Dupuis

Tillières – Rue des Guilloires – Désaffectation et déclassement de parcelles

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Sèvremoine a été sollicitée par un propriétaire riverain pour l'acquisition de terrains communaux jouxtant son habitation et à proximité immédiate de la rue des Guilloires et du ruisseau de la Braudière, à Tillières.

Ces parcelles, cadastrées section 349 C 1124p, 1131, 1137 et 1139, d'une superficie totale de 360 m², n'ayant pas d'intérêt à être conservées dans le domaine public communal et afin de régulariser une discordance foncière entre la limite du domaine public et la propriété du riverain, il est proposé de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des biens susmentionnés.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2141-1 et suivants,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 5 février 2026,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de constater la désaffectation des parcelles susmentionnées de leur usage public, et de prononcer leur déclassement avant de procéder à leur cession,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
48	48	0	0

- **CONSTATE** la désaffectation de l'usage public des parcelles cadastrées section 349 C 1124p, 1131, 1137 et 1139, d'une superficie totale de 360 m².
- **PRONONCE** le déclassement de ces parcelles.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

